

CONFINEMENT : quelle a été l'activité du SNEP durant cette période ?

S'il y avait une leçon à retenir durant cette crise sanitaire, c'est qu'en premier lieu les services publics, de Santé et de soins, EHPAD, Education, Service à la personne, Transports, Entretien et d'Hygiène de la cité, etc..., sont le CIMENT de la cohésion sociale tant l'investissement des personnels de tous ces services publics a été important. Les efforts de mobilisation, généreux et solidaires, avec parfois « des bouts de ficelles et des rustines », sans matériel de protection, témoignent de l'investissement dans leurs différentes missions des agents de la Fonction Publique, malheureusement tant décrié en d'autres temps.

Les associations caritatives et d'aides aux personnes en difficulté n'ont pas failli non plus en ces temps difficiles. Elles auront elles aussi contribué, pour un certain nombre de citoyens d'autant plus impactés par la crise, à tenir la « baraque de la solidarité ».

De cette crise sanitaire devra ressortir que tous ces services ne peuvent et ne doivent plus être mal considérés, mal rémunérés. Il est temps désormais de leur octroyer des conditions de travail décentes pour leur permettre de remplir dignement leurs missions.

Rappelons-nous que des milliards existent, souvent bâtis sur la pauvreté et l'austérité imposées au plus grand nombre, alors que la société doit être construite sur la solidarité, le mieux vivre pour tous, le partage des richesses, la gestion par et pour les citoyens.

Plus que jamais il est temps de poser les jalons pour rompre définitivement avec le modèle économique prédominant avant cette épidémie.

Nous devons avoir des services publics garants de notre santé, de nos logements, de l'éducation de nos enfants, de la protection sociale, de l'assurance maladie, et des conditions de travail, de pensions et de rémunérations qui garantissent à tous le droit de vivre décemment.

Pour en venir à notre champ d'intervention, l'Ecole, et plus particulièrement notre discipline scolaire, l'EPS, nous nous sommes retrouvés dans une situation particulière et unique pendant le confinement. ET TOUS LES ACTEURS que sont les enseignants d'EPS, se sont confrontés à un exercice fortement difficile : comment maintenir la continuité pédagogique par écran interposé... !

Evidemment l'ingéniosité de notre profession n'a pas été en reste et on a pu s'apercevoir que çà et là les collègues ont pu trouver des palliatifs temporaires pour ne pas couper les ponts pédagogiques avec leurs élèves.

Mais sommes-nous satisfaits de la posologie que chacun d'entre nous a prescrite pour inciter nos élèves à faire de l'activité physique, à s'entretenir et à réfléchir des bienfaits de l'exercice physique dans cette période si particulière ?

Pour être totalement francs, qui d'entre nous peut l'être ?

Et là aussi s'il fallait encore se persuader d'un constat, rien ne remplacera jamais pour l'enseignement de notre discipline le présentiel de la pédagogie en acte sur le terrain. Le numérique, la wifi ne remplaceront jamais la pratique effective, les consignes et les conseils en direct de l'enseignant. C'est cela qui fait notre spécificité, c'est cela qui fait notre légitimité et fonde notre caractère irremplaçable.

Sur le plan syndical, le SNEP a poursuivi son activité pendant cette période. Il a interrogé les collègues sur leur perception de cette continuité pédagogique qui nous a été demandée. Il en a rendu compte quand cela a été possible. Dans la même période, le SNEP a répondu aux collègues demandeurs de mutations et a assuré l'accompagnement et le suivi des dossiers par mail et téléphone.

Toujours dans ce temps de confinement, le SNEP académique a maintenu son activité interne par mail, téléphone, mais aussi par visio conférence. En plus des débats que nous avons menés sur la continuité pédagogique, sur la sortie du

confinement et la reprise des cours, des échanges ont eu lieu sur l'emploi et la bataille des postes, les problématiques liées aux concours de recrutement et aux futures épreuves d'EPS au baccalauréat. Sans compter qu'un important travail a été mené en direction du SNEP national au sujet du service public de santé et de l'idée de demander qu'un Référendum d'Initiative Populaire soit organisé pour octroyer à celui-ci les moyens qui devraient être les siens.

Les secrétaires départementaux et académiques ont également participé à des visio conférences avec l'administration :

- pour tenir les CTSD et les CDEN en vue d'avoir la carte des emplois et des postes dans tous les départements de l'Académie ,
- pour participer dans les CHSCT et au CTA avec la FSU, avec le Recteur et les DASEN aux protocoles sanitaires pour la réouverture des établissements scolaires et exiger des garanties pour la santé des élèves et des personnels.

DECONFINEMENT : quelle est la position du SNEP académique ?

De plus en plus de collègues interpellent le SNEP sur la reprise et notre rôle, trouvant le discours du SNEP national plutôt ambigu. Mais cette ambiguïté s'explique.

D'un côté nous voyons bien que nous ne pourrons pas enseigner, au moins jusqu'aux vacances d'été, l'EPS telle que nous la faisons jusqu'alors. Soyons réalistes et ne parlons plus ni de cours, ni d'EPS, ni de cours d'EPS, d'autant qu'il est fort probable qu'un grand nombre d'élèves ne revienne pas à l'Ecole dès le 11 ou 18 mai. Ce ne sont pas les écoles, collèges ou peut-être lycées qui vont rouvrir, ce sont des lieux de « garderie » pour élèves confinés où la pédagogie et la poursuite de programmes ne sont plus les priorités. Les protocoles empêchent une reprise des cours pour toutes et tous. La « sélection » des élèves qui vont venir dans nos établissements, choix cornélien s'il en est, ne nous permettra pas de vivre une fin d'année scolaire sereine.

D'un autre côté, bon nombre de collègues souhaitent retrouver le chemin du collège, du LP ou du lycée. L'enseignement à distance n'étant pas adapté à l'EPS, certains et certaines commencent à mal vivre le fait de rester à distance et souhaitent participer à la reprise. Notons pour notre part aussi, que ne pas être présent lors de cette reprise scolaire créerait un vide que d'autres acteurs du milieu des activités physiques seraient fortement enclins à combler. Le dispositif des 2S2C (Sport, Santé, Civisme et Culture) prévu dans le premier degré par le ministère pourrait rapidement envahir le second degré (certains en rêvent depuis longtemps).

A tout cela s'ajoute bien évidemment la crainte de l'épidémie virale. Que dois-je ou que puis-je faire si moi-même ou l'un de mes proches est « vulnérable » ? Que faire si je m'aperçois que les conditions prescrites dans le protocole sanitaire ne sont pas respectées ?

Pour l'heure, la question de la reprise dans nos établissements se peaufine et vous avez probablement été contactés par votre chef d'établissement pour connaître votre possibilité ou pas de reprendre le travail en présentiel.

Nous voyons bien dès lors qu'il est fait appel à notre propre responsabilité tout comme le gouvernement a transféré sa responsabilité aux collectivités territoriales et aux recteurs, eux-mêmes la transférant aux maires, aux directeurs d'école et aux chefs d'établissements.

Dans ce contexte, que dit le SNEP Académique ?

Pour la reprise à venir, appuyez-vous sur le [protocole sanitaire du 3 mai](#) et [la circulaire du 4](#) afin de ne pas être pris en défaut.

Ensuite vérifiez, avec votre chef d'établissement, votre équipe EPS, que les conditions prescrites dans ces documents sont bien respectées. Au moindre doute, refusez de prendre en charge des élèves. En cas de problème c'est votre propre responsabilité qui pourrait être engagée. Dans ces conditions, noter tout manquement sur le registre hygiène et sécurité et si besoin, on peut aller jusqu'au droit de retrait. Ce droit pourrait être appliqué à partir du moment où les

manquements auront été signalés et non « corrigés ». Nous vous conseillons d' « être dans les clous ». N'hésitez pas à nous interpeler immédiatement.

Si vous avez les garanties que les conditions sanitaires sont respectées, définissez alors (ce serait mieux de le faire en équipe) quelle sera votre implication. Plusieurs cas s'offriront alors à vous :

- Vous pensez avoir les moyens d'animer des séquences d'activité physique type parcours d'entretien, CO, ... Pourquoi vous en priver ? Mieux vaut que ces séquences soient organisées et animées par un enseignant d'EPS que par une tierce personne.
- Vous pensez que vos élèves, suite au confinement, ont plus que jamais besoin de s'aérer : toute activité extérieure, même de marche doit respecter les règles sanitaires. Néanmoins, ne pas hésiter à parcourir des lieux « insolites » autour de nos établissements scolaires : redécouvrir la ville, la campagne, la forêt, les chemins, c'est peut-être le bon moment. Revenir dans les collèges et les lycées pour rester « confinés » dans les salles seraient peut-être pire que le confinement à la maison.
- Vous pensez ne pas être en mesure de faire une activité physique avec vos élèves. Vous pouvez alors proposer à votre chef d'établissement de poursuivre un travail en distanciel, donner des cours théoriques en salle ayant trait aux pratiques physiques et culturelles ou vous mettre à son service pour participer à d'autres tâches afin d'aider au fonctionnement de votre établissement. Dans ce dernier cas, faites bien savoir qu'il s'agit là d'une volonté de votre part et ne cédez en aucun cas à une injonction administrative, car aucun chef d'établissement ne peut vous demander d'autres tâches que celles liées aux missions de notre statut.

Au-delà de cette période transitoire que nous allons traverser et qui nous interroge, il nous faudra rapidement réfléchir à quelle Ecole et, en ce qui nous concerne, à quelle EPS devons-nous mettre en œuvre dès septembre, surtout si les risques sanitaires nous imposeront toujours certaines contraintes ? Et nous vous invitons à lire ou relire [les propositions que le SNEP a déjà formulées](#)

Le SNEP académique pense qu'il est urgent et indispensable d'envisager une rentrée difficile et singulière. La période doit être mise à profit aussi pour anticiper une rentrée de septembre avec des modalités de regroupements et des règles sanitaires certainement contraignantes, plus encore pour notre discipline.

Du début, et jusqu'à aujourd'hui, ce gouvernement n'a fait que multiplier les annonces contradictoires, manier le [mensonge](#) et la [dissimulation](#), la [répression](#) et [les pressions](#). Ce qui pose de graves questions sur le fonctionnement démocratique de notre société. Serons-nous en mesure d'infléchir le logiciel du profit et de la finance pour reconstruire une société où l'humain sera au centre des problématiques en termes de santé, d'environnement, d'éducation et de culture ?

Quelle place l'EPS pourra-t-elle prendre dans le champ de l'Education pour contribuer à être force de propositions pour relever ce fabuleux défi ?

- Orientations ?
- Contenus ?
- Evaluation ?
- Projet disciplinaire ?

En quoi le SNEP par son histoire et ses propositions pourra-t-il être un acteur pour participer à la construction de ce paradigme nouveau ?

Autant de questions qui nécessiteront de longs, fructueux et passionnés débats que les syndiqués et militants SNEP ne doivent pas être les seuls à mener. C'est bien l'ensemble de la profession qui doit s'approprier et prendre en charge ses problématiques et nous invitons bien entendu tous ceux et toutes celles qui ne nous ont pas encore rejoints à la faire dès à présent.